



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

vols

Question écrite n° 64943

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre pour lutter contre le nombre croissant de véhicules volés.

Texte de la réponse

Le nombre de véhicules automobiles volés, inscrit au fichier des véhicules volés par les services de police et de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2000, s'élève à 261 307 (dont 67,04 % ont été retrouvés). Ce chiffre est à comparer au volume du parc de véhicules automobiles en circulation en France à la même période, soit 27,4 millions de véhicules. Il convient également de relever que depuis le seuil plafond observé en 1993 (314 625 véhicules volés), les vols de véhicules ont décliné régulièrement chaque année de 1994 (303 356 véhicules) à 1999 (250 392 véhicules). Seule l'année 2000 marque une légère augmentation (261 307 véhicules). Cette évolution tendancielle décroissante trouve ses origines dans l'effet conjugué du gravage des vitres et surtout de l'installation obligatoire du coupe-circuit électronique sur les véhicules neufs depuis le 1er juillet 1997 (directive européenne). La France mène de longue date une politique active en matière de lutte contre le vol de véhicules. Ainsi, en application du protocole « Quiles », conclu en février 1993, entre l'Etat, les assureurs et les constructeurs automobiles français, le ministère de l'Intérieur travaille, en liaison permanente avec les assureurs automobiles, à la mise en oeuvre d'un dispositif de localisation électronique d'un véhicule volé. Dans ce cadre, la préparation du décret d'application de l'article 15 de la loi d'orientation et de programmation du 21 janvier 1995 sur la sécurité, relatif au marquage électronique des véhicules est en voie d'achèvement, à l'issue d'un minutieux travail entre les administrations concernées et les assureurs rendu nécessaire par la complexité des technologies de localisation des véhicules et les risques sous-jacents d'atteinte à la vie privée que leur utilisation peut susciter. Enfin, les travaux en cours, la coopération entre assureurs et constructeurs automobiles s'inscrivent dans la ligne de la politique active que mène la France en la matière et ont contribué à contenir l'évolution des vols de véhicules alors même que les frontières s'ouvraient davantage.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64943

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4472

Réponse publiée le : 15 octobre 2001, page 5960